

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121128-11-CON

#### **PARVIS – PASSERELLES : SOLDE DES OPERATIONS**

M. GAILLAT précise que par convention en date du 16 avril 2009, la communauté de communes du Piémont Oloronais s'est engagée à assurer, pour le compte de la ville d'Oloron Sainte Marie, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du parvis et des passerelles à la confluence des Gaves.

Ces opérations étant à ce jour soldées, il convient d'arrêter le montant des dépenses et des recettes effectivement réalisées et de déterminer la participation définitive de la ville d'Oloron qui feront l'objet d'un avenant aux conventions initiales.

Par ailleurs, il a été convenu de profiter de cet avenant pour introduire les éléments obligatoires signalés par la CRC dans son rapport définitif. De plus, les dépenses et recettes correspondantes seront transférées au compte 458 « Opérations d'investissement sous mandat » suivant décision modificative.

## **1 - PARVIS**

Le montant total de l'opération s'élève à 2 753 829.82 € TTC.

### **En dépenses :**

Compte pour tiers : TTC	2 753 829.82
<b>TOTAL</b>	<b>2 753 829.82 TTC</b>

### **En recettes :**

FCTVA	426 347.93
Subventions	871 500.00
Participation Ville	1 455 981.89
<b>TOTAL</b>	<b>2 753 829.82</b>

## **2 - PASSERELLES**

**En dépenses**, le montant final s'élève à : **1 901 486.20 €TTC**

### **En recettes :**

FCTVA :	294 388.10
Subventions	1 020 317.62
Part Ville d'Oloron	293 390.24
Part CCPO	293 390.24
<b>TOTAL</b>	<b>1 901 486.20</b>

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **ARRETE** les opérations Parvis et Passerelles aux montants susvisés
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions correspondantes avec la ville d'Oloron

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT